



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°82-2020-099

PUBLIÉ LE 17 DÉCEMBRE 2020

# Sommaire

## **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations**

82-2020-12-14-027 - Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Anne LEVASSEUR pour l'exercice des missions générales et techniques de la DDCSPP de Tarn-et-Garonne (3 pages)

Page 3

## **Direction Départementale des Finances Publiques**

82-2020-12-17-001 - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire mise à jour au 16 décembre 2020 (1 page)

Page 7

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la  
Protection des Populations

82-2020-12-14-027

Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Anne  
LEVASSEUR pour l'exercice des missions générales et

*Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Anne LEVASSEUR pour l'exercice des missions  
générales et techniques de la DDCSPP de Tarn-et-Garonne*



**PRÉFET  
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de la cohésion sociale et  
de la protection des populations  
Direction**

**A.P. n° 82-2020-12-**

**Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Anne LEVASSEUR  
pour l'exercice des missions générales et techniques de la  
direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations  
de Tarn-et-Garonne**

La directrice départementale de la cohésion sociale  
et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et dans les départements, notamment les articles 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté ministériel du 06 juin 2019 modifié par l'arrêté ministériel du 27 juin 2019 nommant Mme Anne LEVASSEUR, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel du 06 septembre 2019 nommant M. Christophe THINET, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2020-12-14-016 du 14 décembre 2020 portant délégation de signature à Mme Anne LEVASSEUR, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté n° 82-2020-10-01-004 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

.../...

## ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Anne LEVASSEUR :

- M. Christophe THINET, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne bénéficie de la totalité des délégations attribuées à Mme Anne LEVASSEUR pour l'ensemble de la direction départementale interministérielle.

**Article 2 :** Dans la limite de la délégation qu'elle a reçue de Mme Chantal MAUCHET, préfète de Tarn-et-Garonne, Mme Anne LEVASSEUR donne subdélégation de signature permanente aux agents ci-dessous désignés :

### Chargées de missions

- Mme Brigitte LAMOURI, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, pour signer les documents et correspondances liées à l'activité de sa mission et notamment les avis sur les demandes de subvention,
- Mme Céline PORIN, chargée de mission citoyenneté, laïcité et engagement des jeunes pour signer les documents et correspondances liées à l'activité de sa mission et notamment les avis sur les demandes de subvention,

### Secrétariat général

- Mme Bénédicte FONS, secrétaire générale, pour signer l'ensemble des actes d'administration relevant de ses compétences en matière d'administration générale, de personnel et de budget, y compris dans l'utilisation de la carte BNP Paribas N° xxxx xxxx xxxx 1917 pour les achats de fonctionnement courant et les marchés de fournitures tels que définis au programme 354 ;
  - en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte FONS, subdélégation de signature est conférée à Mme Christine MAIRE, M. Bruno BATAILLE, Mme Valérie DALL'ARMI, Mme Monique LANDOU et Mme Hélène N'GOTTA pour saisir et valider les formulaires dans l'application CHORUS ;
- Mme Christine MAIRE dans l'utilisation de la carte BNP Paribas N° xxxx xxxx xxxx 1321 pour les achats de fonctionnement courant, les marchés de fournitures et la validation sous CHORUS DT tels que définis au programme 354 ;
- Mme Florence BOYER dans l'utilisation de la carte BNP Paribas N° xxxx xxxx xxxx 2365 pour les achats de fonctionnement courant et les marchés de fournitures tels que définis au programme 206 ;

### Pôle cohésion sociale

- Mme Chantal POURADIER-DUTEIL, attachée principale d'administration, cheffe du service politique de la ville, pour signer les actes et documents relevant des attributions et compétences de son service, à l'exception des conventions passées avec des crédits du CGET ;
- M. Alexandre GHANEM, chef du service intégration et solidarité, pour signer les actes et documents relevant des politiques publiques de prévention des exclusions et d'insertion sociale,

- M. Bruno BATAILLE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre GHANEM, les actes et documents relevant des politiques publiques de prévention des exclusions et d'insertion sociale,
- M. Pierre FAUVEAU, inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du service jeunesse, sport et vie associative, pour signer les actes et documents relevant des politiques publiques concernant la jeunesse, le sport et la vie associative,

**Pôle protection des populations**

- Mme Carole GAUTHIER, inspectrice de santé publique vétérinaire, cheffe du service santé et protection animales et environnement, pour signer les actes et documents relatifs à la santé et la protection animales, la pharmacie vétérinaire, l'alimentation animale, aux sous-produits animaux et aux exportations d'animaux vivants et de denrées animales et à la sécurité sanitaire des aliments,
- M. Pierre CADARIO, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjoint à la cheffe du service santé et protection animales et environnement pour signer les actes et documents relatifs au code de l'environnement et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole GAUTHIER, les actes et documents relatifs à la santé et la protection animales, l'alimentation animale et aux sous-produits animaux,
- M. Didier TOUSSAINT, inspecteur principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef du service protection des consommateurs, pour signer les actes et documents relatifs à la protection des consommateurs,
- M. Grégory CUQ, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier TOUSSAINT, les actes et documents relatifs à la protection des consommateurs,

**Article 3** : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 82-2020-10-01-004 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne.

**Article 4** : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, mesdames et messieurs les chefs de service, chargées de missions et agents ci-dessus désignés de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban, le 14 décembre 2020

La directrice départementale de la cohésion sociale  
et de la protection des populations



Anne LEVASSEUR

Direction Départementale des Finances Publiques

82-2020-12-17-001

Décision de délégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire mise à jour au 16 décembre  
2020



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**



**FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES**

**DE Tarn et Garonne**

5-7 Allées de Mortarieu, CS 70770  
82037 MONTAUBAN CEDEX

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 25 novembre 2020, portant nomination de Madame Chantal MAUCHET, Préfète de Tarn-et-Garonne ;

Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Michel POUX, administrateur général des Finances publiques, et l'affectant à la direction départementale des Finances publiques de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2020-12-14-023 du 14 décembre 2020, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Xavier DENY, administrateur des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2020-12-16-004 du 16 décembre 2020, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Monsieur Jean-Michel POUX, administrateur général des Finances publiques ;

**DECIDE :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel POUX et de Monsieur Xavier DENY, les délégations qui leur sont conférées par arrêtés du préfet de Tarn et Garonne en date du 16 décembre 2020, seront exercées par :

Monsieur Jean-Jacques EGO, inspecteur divisionnaire,  
Madame Carole GÉFFRE, inspectrice,  
Madame Anne-Marie MYRONIOUK, contrôleur principale,  
Madame Elisabeth RIGAL, contrôleur principale.  
Monsieur Laurent WERLEN, contrôleur.

Madame Françoise JANER, inspectrice divisionnaire, pour ce qui concerne le titre 2.

Montauban, le 17 décembre 2020  
Le directeur du pôle pilotage et ressources

Xavier DENY